

Rabat, le 18/12/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE N°18/2014

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires organise une journée nationale sur le Codex Alimentarius

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, président du Comité National du Codex (CNC), organise le 18 décembre 2014 à Mohammedia une journée nationale sur le Codex Alimentarius sous le thème « Importance des normes du Codex Alimentarius dans les échanges commerciaux des denrées alimentaires ».

Prendront part à cette manifestation plus de 150 participants, représentant les opérateurs économiques, les départements ministériels, les associations professionnelles et les associations de protection des consommateurs.

Cette journée d'information et de sensibilisation vise à mettre en exergue l'importance des normes Codex dans la protection de la santé du consommateur et leur enjeu dans le commerce international, ainsi que le rôle joué par le Comité National du Codex dans le processus d'élaboration de certaines normes mondiales ou régionales.

Membre de la commission du codex Alimentarius depuis 1968, le Maroc a créé en 1997, un Comité National du Codex Alimentarius regroupant l'ensemble des composantes nationales concernées par la sécurité sanitaire des produits alimentaires et dont la mission est de conseiller le gouvernement sur les incidences des différents problèmes de normalisation et de sécurité sanitaire des aliments qui sont soulevés lors des travaux de la Commission du Codex Alimentarius.

La relation entre la Commission du Codex Alimentarius et gouvernements des pays membres, est assurée, dans le cas du Maroc, par l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, point focal du codex au niveau national.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.